

Ouverture officielle du marché central de Sokodé
Un gage d'autonomisation économique
et financière des femmes 52



OTR

Vente aux enchères
publiques de Douze
conteneurs de
marchandises P.2

Jeu Capsule Djama P.2

AHONDO Kodjo Frédéric s'adjuge le super gros lot



Récépissé
N° 0149 / 14 / 03 / 01 / HAAC

Nouvelle Opinion

Prix: 250 Fcfa

Hebdomadaire togolais d'informations
générales d'analyses et de publicité

N° 897 du 21 janvier 2025

Diplomatie

**Faure Gnassingbé et Paul Kagamé
pour de nouvelles perspectives P.4**



2025

Meilleurs vœux
du Groupe BANK OF AFRICA.
Best wishes
from the BANK OF AFRICA Group.

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

www.boafrica.com

Jeu Capsule Djama

AHONDO Kodjo Frédéric s'adjuge le super gros lot

Le suspense a pris fin. Après plusieurs mois d'attente, la Société Nouvelle de Boissons (SNB) a révélé, le 17 janvier 2025, le grand gagnant de son Jeu Capsule Consommateur (JCC), un

La grande récompense, une voiture BAIC d'une valeur de 12 millions de FCFA, a été remise à M. AHONDO Kodjo Frédéric, chanceux participant dont la fin d'année a pris un tournant

déroulé en présence des principaux dirigeants de la SNB, dont le Directeur Général Patrick VAN SHIE, le Directeur Commercial Hyacinthe AMEGNAGLO, ainsi que des



concours ayant captivé l'attention des amateurs de boissons depuis son lancement en septembre dernier.

inattendu grâce à ce lot exceptionnel.

La cérémonie de remise s'est

invités de marque, à savoir les partenaires DIWA International et ZENER, sans oublier la famille du lauréat. L'événement a marqué

une étape importante dans le cadre de cette opération promotionnelle, qui a connu un engouement sans précédent.

Le concept du Jeu Capsule Consommateur, ouvert jusqu'au 31 janvier 2025, a permis à de nombreux participants de tenter leur chance en consommant les produits de la marque Djama. M. Ahondo, pour sa part, a remporté son prix en dégustant une bière DJAMA LAGER, le 23 décembre dernier, au Bar À DIEU LA GLOIRE à Kégué. Ce simple achat a suffi pour faire de lui l'heureux gagnant de la voiture.

Lors de la remise du prix, le Directeur Général de la SNB, M. Patrick VAN SHIE, a exprimé sa satisfaction quant au succès de cette campagne. Il a félicité chaleureusement M. AHONDO, soulignant que l'objectif de la SNB est de faire de chaque consommateur de Djama un "gagnant". Il a également rappelé l'authenticité des produits de la marque, qui respectent la tradition allemande en matière de brassage, et dont la qualité a été saluée par plusieurs distinctions, notamment trois médailles d'or obtenues en Allemagne en 2024 lors d'une compétition internationale.

Pour sa part, Mme Eva ALABA, responsable de la Communication, du Marketing et de la Stratégie, a dressé un bilan positif de la campagne. Elle a encouragé les consommateurs à

poursuivre leur participation, soulignant qu'il reste encore plusieurs lots à gagner jusqu'au 31 janvier 2025. "Le grand lot a été remporté, mais l'aventure continue", a-t-elle précisé, incitant les amateurs des produits Djama à tenter leur chance.

Cet événement a également été l'occasion pour la SNB de réaffirmer son engagement envers ses consommateurs et de souligner l'importance de ce type de promotions pour récompenser la fidélité de ses clients. L'heureux gagnant, visiblement comblé, a exprimé sa gratitude envers la SNB et DIWA International, dans une ambiance joyeuse et festive qui a marqué le succès de cette opération.

Le Jeu Capsule Consommateur de la SNB s'est avéré être un véritable succès, à la fois pour l'entreprise et pour ses consommateurs. M. AHONDO, qui a eu la chance de remporter le gros lot, représente l'aboutissement d'une expérience unique de participation à un concours de grande envergure. Cette initiative démontre l'engagement continu de la SNB à valoriser ses clients, tout en renforçant la notoriété de ses produits sur le marché. Les mois à venir, marqués par la poursuite de l'opération, réservent encore de belles surprises pour ceux qui auront la chance de participer.

La Rédaction

OTR

Vente aux enchères publiques de Douze conteneurs de marchandises

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) annonce l'Organisation d'une vente aux enchères publiques de douze (12) conteneurs contenant diverses marchandises.

Cette opération fait suite aux ordonnances n°3247/2024 du 23 décembre 2024 et n°3314/2024 du 30 décembre 2024.

La vente se déroule mardi 28 janvier 2025, à partir de 9h30, et se poursuivra lors des jours suivants à la Direction des Opérations Douanières de Lomé-Port. Cette annonce a été publiée le 30 décembre 2024 par le Commissaire Général de l'OTR.

La vente sera réalisée par adjudication publique, et les biens seront attribués au plus offrant et dernier enchérisseur. Les paiements devront être effectués comptant et sur place, majorés de 12%, avec un enlèvement immédiat des marchandises. La participation à cette vente est conditionnée

par le versement préalable d'une somme non remboursable de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA, correspondant aux frais d'enregistrement des adjudicataires. Ce paiement devra être effectué à la section du contentieux de la Direction des Opérations Douanières de Lomé-Port, en échange d'une quittance sécurisée.

Le communiqué souligne qu'aucune réclamation ne sera prise en compte une fois l'adjudication réalisée. De plus, tout adjudicataire qui n'aura pas réglé la totalité du montant des marchandises avant 17h30 le jour même de l'adjudication verra son achat annulé. La participation à cette vente implique l'acceptation des conditions stipulées.

Cette vente aux enchères représente une occasion importante pour les acheteurs intéressés d'acquérir divers produits, tout en se conformant strictement aux conditions définies par l'OTR. Il est essentiel que les participants



soient bien informés des modalités de la vente, notamment du paiement et des délais d'enlèvement. Toute

personne souhaitant obtenir de plus amples informations peut s'adresser au cabinet de Me A. Modeste ABORY, commissaire-

priseur, situé à Bè-Gakpoto, ou joindre les numéros suivants : 9014 52 13 / 9952 7013.

Dieu donné

Construction d'une voie de contournement dans Tchaoudjo

Faure Gnassingbé donne le 1er coup de pioche

L'aspect de la ville de Sokodé, dans la région centrale est sur le point d'être changé. Les travaux de construction d'une voie de contournement sont lancés jeudi 16 janvier 2025 à Kpario, localité située dans la préfecture de

Kpario -Kidèoudè (3,3 km). Il inclut des infrastructures d'assainissement et de franchissement pour renforcer cet axe stratégique, conçu pour décongestionner le centre-ville de Sokodé et fluidifier les déplacements au sein



Tchaoudjo.

En effet, il est question d'un projet d'envergure, né de la collaboration entre le Togo et la JICA (Agence japonaise de coopération internationale). A travers ce projet, le Gouvernement togolais ambitionne de stimuler le développement régional à travers des infrastructures modernes et adaptées.

Financé à 24,5 milliards de FCFA, dont 82% assurés par la JICA, le projet prévoit la réalisation d'une route bitumée de 16 kilomètres, subdivisée en deux axes : Tchalo-Kpario (12,7 km) et

de la région.

La région Centrale bénéficie d'un plan de modernisation routière plus large, comprenant le réaménagement de la RN14 (Sokodé-Tchamba-Kambolé jusqu'à la frontière béninoise, soit 86 km), la réhabilitation de la RN17 (Sokodé -Bassar avec des contournements des monts Malfakassa et une bretelle vers Bianaparba) ainsi que l'amélioration de la RN1 (Aouda-Alléheridè).

Ces travaux vont largement contribuer au renforcement et la compétitivité des corridors



routiers dépendants des pays de l'hinterland. Le gouvernement ambitionne de stimuler le commerce, accélérer le développement local et améliorer le

quotidien des populations. Située à 338 kilomètres de la capitale, Sokodé est un pôle stratégique pour l'économie togolaise. Ce

projet important dont elle va bénéficier est une étape décisive dans la transformation de la région.

MF

Diplomatie

Faure Gnassingbé et Paul Kagamé pour de nouvelles perspectives



A Kigali ce samedi 16 janvier, à l'invitation du Président Paul Kagamé, Faure Gnassingbé a examiné avec son homologue rwandais l'Etat

de la coopération entre leurs deux pays.

Cette visite du numéro 1 togolais en terre rwandaise est l'occasion de passer en revue les mécanismes de

renforcement et de diversification de la coopération entre Lomé et Kigali. Dès son arrivée à Kigali, Faure Gnassingbé a eu un premier entretien en

tête-à-tête avec Kagamé. Le partenariat bilatéral et les questions d'ordre régional et continental étaient au centre des discussions.

Des opportunités d'investissement et les convergences de vue dans plusieurs domaines, notamment les sujets relatifs à la paix, la sécurité, l'intégration africaine, et le développement de l'Afrique dans un contexte mondial difficile et face aux enjeux du multilatéralisme.

Le partenariat entre le Togo et le Rwanda, notamment dans les domaines de l'économie numérique, l'énergie, le commerce l'environnement, l'agriculture et le transport sera davantage exploré.

Pour cette visite le Chef de l'Etat s'est fait accompagner d'une forte délégation ministérielle pour un partage d'expériences et d'opportunités entre le Togo et le Rwanda. Les deux pays travaillent beaucoup sur la diversification de leur partenariat bilatéral, ainsi que les échanges au plan continental, en particulier dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Rappelons que Faure Gnassingbé était présent à Kigali en août 2024 dernier pour l'investiture de son homologue Paul Kagame.

MF

INFA de Tové

La rentrée académique 2024-2025 effective

Ils 676 apprenants retenus sur tout le territoire national, à reprendre les cours depuis le jeudi 16 janvier dernier, date de la rentrée officielle à l'Institut National de Formation Agricole (INFA) de Tové dans la Préfecture de Klotto.

Les étudiants vont se former dans les filières santé animale, la foresterie et la gestion durable de la terre, l'agroéquipement et l'agropastoral dans le Cycle de Baccalauréat Professionnel Agricole (CBPA). Dans le Cycle Licence Professionnelle Agricole (CLPA), les apprenants retenus vont se former en en agriculture, santé animale et halieutique, foresterie et gestion de l'environnement, machinisme agricole et aménagement, ouvrages hydro-agricoles et l'agroalimentaire.

La formation dure 3 ans dans les deux parcours instaurés depuis quelques années, dans le cadre de la réorganisation de l'institut,

alignée sur la nouvelle politique agricole promue par le gouvernement.

Cette réorganisation inscrite dans le cadre de la modernisation de l'administration publique, veut permettre à l'INFA de certifier chaque année 150 nouveaux diplômés qualifiés et compétents et disposant de curriculums adaptés aux exigences de la demande du marché de l'emploi et des nouveaux enjeux; mais aussi permettra également à l'Infa d'accueillir des diplômés des IFAD et des centres de formation agropastorale, ou encore de former des professionnels qui pourront poursuivre leur cursus dans les écoles supérieures de filières équivalentes pour une formation continue.

Pour rappel, avant d'être créé par décret présidentiel le 27 novembre 1980, l'Infa de Tové s'est appelé successivement CFPA (Centre de formation professionnel agricole) et



ENA (Ecole nationale d'agriculture). Au cours de l'année académique 2023-2024, 602 apprenants ont été

formés dans les deux cycles.

Edoh

Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.

Ouverture officielle du marché central de Sokodé **Un gage d'autonomisation économique et financière des femmes**

Le Grand marché moderne de Sokodé a officiellement ouvert ses portes jeudi 16 janvier dernier. Inauguré par Le chef de l'Etat, ce marché

(KfW). L'opérationnalisation du nouveau marché moderne de Sokodé marque une étape décisive dans la dynamique de développement économique

de création des pôles régionaux de croissance, de proximité. Elle a mis un accent sur la disponibilité et l'écoute du chef de l'Etat à satisfaire les besoins vitaux des populations.

« La présence du chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé à cette cérémonie démontre une fois de plus sa proximité avec les populations à la base et les différentes couches socioprofessionnelles



flambant neuf est doté d'installations modernes.

Il s'agit d'une infrastructure adaptée aux besoins des commerçants et des consommateurs. Elle s'inscrit dans le cadre de la première et

et social du Togo. Cela traduit l'intérêt du chef de l'Etat au développement des collectivités territoriales et à une croissance inclusive et durable, conformément à la Feuille de route

du pays. C'est également la preuve manifeste de la mise en œuvre progressive de l'agenda politique et socioéconomique du Président de la République et de sa vision d'un Togo en paix,



l'engagement du chef de l'Etat dans le renforcement de la coopération germano-togolaise. Il n'occulte pas l'effort du numéro 1 togolais pour le développement des collectivités.

« Je salue les efforts du Togo dans la mise en œuvre du processus de décentralisation notamment la tenue des élections locales et régionales ainsi que la création et l'effectivité du Fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT). Je réitère le soutien de l'Allemagne au Togo dans la poursuite des efforts engagés pour développer une culture effective de la participation citoyenne à l'action publique et à la gouvernance locale », a souligné le diplomate allemand.

Le nouveau marché moderne de Sokodé promeut l'entrepreneuriat féminin et favorise l'autonomisation économique et financière des femmes, actrices incontournables dans l'économie de la région.

L'ouverture des portes de

Le nouveau marché moderne de Sokodé est un complexe commercial disposant d'un bâtiment principal sur une superficie de 2025m² à deux niveaux avec une capacité de 36 boutiques et 508 espaces de vente, et d'un bâtiment annexe à deux niveaux également avec une capacité de 44 boutiques et 128 espaces de vente.

A cela s'ajoutent un bâtiment de boutiques et un bloc administratif à deux niveaux d'une superficie de 868m² comprenant 180 boutiques, deux bureaux et une salle de réunion. Il faut aussi compter deux hangars d'une capacité totale de 176 espaces de vente, un espace non couvert offrant 26 places de vente et un magasin de stockage d'une capacité de 400 tonnes et plusieurs ouvrages connexes.

M F



deuxième phase du Programme d'appui à la décentralisation (PAD).

Estimés à 2 milliards, les travaux ont été financés avec la contribution de l'Allemagne à travers la coopération allemande de développement

gouvernementale Togo 2025. Présente à la cérémonie d'inauguration, Kayi Mivedor-Sambiani, ministre du Commerce, de l'artisanat et de la consommation locale a exprimé sa reconnaissance au chef de l'Etat pour sa politique

une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable » a-t-elle indiqué.

Pour Dr Claudius Fischbach, ambassadeur d'Allemagne au Togo, l'occasion a permis de saluer

ce joyau a été saluée par les femmes commerçantes, représentées pour la circonstance par Mme Amina Gado. Une visite guidée du chef de l'Etat a clos la cérémonie.

Nouvelle Opinion

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicités
Récépissé
N° 0149 /14/ 03/ 01/ HAAC
Siège: Agbalépédogan

Directeur de publication:

El Hadj TCHAGNAO
Arimiyao
Cel: 91 36 37 55

Secrétariat de la Rédaction:

Agbékponou Junior

Rédacteurs:

Tchagnao El Hadj Arimiyao
Agbékponou Junior
Ramzad
Maroine Tchagnao
Alassani A.
Stanislas

Imprimerie

Yanidel print,
Tokoin Doumasséssé

Tirage:

2000 exemplaires

Togo : Des mesures ambitieuses pour renforcer la sécurité alimentaire

Dans un contexte mondial où les enjeux alimentaires sont de plus en plus cruciaux, le gouvernement togolais annonce une série de mesures fortes.

Il est principalement question de renforcer la sécurité alimentaire au Togo. Consolider les initiatives en cours afin de garantir un accès équitable à des produits alimentaires de qualité, tout en soutenant la production locale au travers des filières agricoles.

Ainsi, un montant substantiel de 56 milliards de FCFA sera alloué au ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural pour l'année 2025. Parmi cette enveloppe, 19 milliards de FCFA, soit une hausse de 46 % par rapport à l'année précédente, seront dédiés spécifiquement à la sécurité alimentaire. Ces ressources serviront à financer plusieurs projets, dont le plan septennal de sécurité

alimentaire du Togo, qui s'étendra de 2024 à 2030.

L'Agence Nationale de la Sécurité Alimentaire (ANSAT), pilier fondamental de cette politique, poursuivra ses actions en matière d'achat et de stockage de céréales, tout en apportant un soutien financier aux producteurs agricoles grâce à des mécanismes de préfinancement. L'ambition du gouvernement est claire : parvenir à une production nationale capable de répondre aux besoins du pays, et ainsi limiter la dépendance alimentaire extérieure.

Lors du Forum des producteurs agricoles du Togo (FoPAT) à Tsévié, le Chef de l'État a réaffirmé l'importance de cette démarche. « Il nous faut renforcer la sécurité alimentaire, viser la souveraineté alimentaire et offrir à nos agriculteurs les moyens de vivre dignement de leur travail », a-t-il déclaré,



soulignant l'engagement ferme du gouvernement à soutenir les acteurs du secteur agricole togolais.

Ces mesures s'inscrivent dans une vision plus large de

développement durable, visant à garantir un avenir plus stable et autonome pour la production alimentaire au Togo, en privilégiant une agriculture plus résiliente et

capable de répondre aux défis démographiques et économiques du pays.

Dieu donné

Elections sénatoriales

HAAC, gardienne de l'équité

La campagne pour les élections sénatoriales aura lieu du 30 janvier au 13 février sous l'égide de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). Ce moment crucial du processus électoral revêt une importance capitale, notamment pour garantir une visibilité juste et équilibrée des candidats.

L'une des principales missions de la HAAC réside dans la régulation des médias, en assurant une répartition équitable de la parole publique. À cet égard, elle veillera scrupuleusement à l'accès des candidats aux médias et aux espaces d'affichage dans les diverses circonscriptions électorales. La transparence et l'égalité d'accès aux supports médiatiques sont au cœur de cette démarche.

Pour que ce principe d'équité soit respecté, la HAAC interviendra

directement dans la gestion de la diffusion des messages de campagne sur les chaînes publiques. Un tirage au sort, effectué par la Commission Électorale Nationale Indépendante (Céni), déterminera l'ordre des passages des candidats dans les médias, assurant ainsi une répartition équilibrée du temps d'antenne, gage de transparence et de neutralité.

Cependant, certains candidats rencontrent des obstacles sur le chemin de leur visibilité. Des messages sont parfois censurés par la HAAC, en raison du non-respect de critères précis. En outre, plusieurs dénoncent un manque de couverture médiatique de leurs événements de campagne, souvent lié à des demandes de diffusion présentées après les délais imposés par la réglementation en vigueur.

Face à ces défis, Pitalounani Télou, président



de la HAAC, a réaffirmé la détermination de son institution à anticiper les éventuelles difficultés, afin de garantir un processus électoral rigoureux et transparent, à même de refléter la diversité des

opinions et de permettre à chaque candidat d'être entendu.

En définitive, bien que des difficultés demeurent pour certains candidats dans l'accès aux médias, la

mission de la HAAC reste essentielle pour assurer la régulation équitable de cette campagne, et garantir ainsi des élections sénatoriales marquées par la transparence et l'équité.

La Rédaction

Épidémie de méningite

Le Professeur Tchinn DARRE au front pour coordonner la riposte

Le Togo fait face à une épidémie de méningite dont l'épicentre se situe dans la localité de Namon, située dans la préfecture de Dankpen à environ 70 km au nord-ouest de Kara, comme l'indique le communiqué du ministre de la santé et de l'hygiène publique, le Professeur Tchinn DARRE, en date du 15 janvier dernier appelant à la mobilisation face à crise sanitaire.

Afin d'évaluer la situation sur le terrain et renforcer la riposte déclenchée par le gouvernement depuis l'alerte sur cette épidémie de méningite, le Professeur Tchinn DARRE s'est rendu à Namon, le vendredi dernier, accompagné du gouverneur

de la région de la Kara, du préfet de Dankpen et du maire de Dankpen 2. L'objectif est de coordonner la riposte sur le terrain

« Nous sommes ici pour soutenir les acteurs de la santé au front et nous assurer que toutes les dispositions nécessaires, notamment les intrants, les équipements et les efforts de sensibilisation, sont en place pour éradiquer rapidement cette maladie. Nous transmettons également le message de soutien du Chef de l'État, ses condoléances aux familles endeuillées et ses encouragements au personnel de santé engagé dans la riposte », a-t-il déclaré

Le ministre et sa délégation ont insisté sur



l'importance de la détection précoce. Ils ont exhorté les habitants à se rendre rapidement dans les centres de santé dès l'apparition des premiers symptômes. Les leaders communautaires ont également été appelés à jouer un rôle actif dans la sensibilisation et à collaborer avec les agents de santé.

Des actions concrètes sont engagées pour maîtriser la situation. Des médicaments, des solutés, des masques et

des réactifs de diagnostic ont été acheminés au centre de santé local afin garantir une prise en charge efficace des patients. Du personnel supplémentaire est également mobilisé pour rappuyer les effectifs déjà présents et assurer une meilleure sensibilisation. Des rencontres ont été ainsi organisées avec des praticiens de la médecine traditionnelle pour les sensibiliser à la gravité de la situation et les encourager à

référer les cas suspects vers les structures de santé.

Un dispositif de surveillance renforcée est mis en branle. Les directeurs préfectoraux de la santé de la région de la Kara ont reçu pour instruction de signaler rapidement tout nouveau cas afin d'assurer un suivi rigoureux. Les efforts de sensibilisation se poursuivent dans les marchés, les lieux de culte et les établissements scolaires pour toucher le maximum de personnes. Il faut espérer que ces initiatives permettront d'endiguer rapidement la propagation de l'épidémie et de sauver des vies.

26 cas positifs de méningite ont été diagnostiqués et pris en charge sur plus de 200 personnes avaient été consultées à Namon, à la date du 17 janvier 2025. Malheureusement, on dénombre 6 décès dont 4 à domicile et 2 au centre de santé de la localité.

Edoh



CIRCULAIRE

N° 001/2025/OTR/CG/CI

RELATIVE AU REHAUSSEMENT DU SEUIL D'ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA)

La loi n° 2024-007 du 30 décembre 2024 portant loi de finances, exercice 2025, a rehaussé le seuil d'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), fixé par l'article 177 du Code Général des Impôts (CGI). Ce seuil, initialement de soixante millions (60 000 000) de francs CFA, est porté à cent millions (100 000 000) de francs CFA.

Ainsi, pour compter du 1er janvier 2025, sont tenues de facturer et de reverser la TVA, les personnes physiques ou morales qui effectuent d'une manière indépendante à titre habituel ou occasionnel, une ou plusieurs opérations soumises à la taxe, quels que soient le statut juridique de ces personnes, leur situation au regard des autres impôts et la forme ou la nature de leur intervention, lorsqu'elles réalisent un chiffre d'affaires supérieur à cent millions (100 000 000) de francs CFA.

De ce fait, l'assujettissement à la TVA des entreprises qui sont au régime du Réel sans TVA, sous réserve des entités exonérées, prend effet à compter du premier (1er) jour du mois du franchissement du chiffre d'affaires ci-dessus indiquée.

Les assujettis au 31 décembre 2024, dont le chiffre d'affaires n'atteint pas le nouveau seuil, continuent d'observer leurs obligations déclaratives et de paiement pendant trois (03) exercices consécutifs conformément à l'article 177 alinéa 3 du CGI.

En conséquence, durant cette période triennale qui court du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, toutes les entreprises relevant du régime du

Page 1/2

réel avec TVA suivant l'ancien seuil, conservent leur statut d'assujettis ainsi que les obligations fiscales y relatives. Elles restent, à cet effet, redevables de l'accomplissement de leurs obligations habituelles de facturation, de collecte, de déclaration et de versement de ladite taxe indépendamment du rehaussement de seuil intervenu.

Elles perdront leur statut d'assujettis si à l'issue de cette période, leur chiffre d'affaires reste inférieur au nouveau seuil de cent millions (100 000 000) de francs CFA.

Cependant, les entreprises assujetties sur la base de l'ancien seuil qui souhaitent renoncer à leur assujettissement du fait du non franchissement du nouveau seuil avant l'expiration du délai de trois (03) ans susmentionné, doivent introduire une demande de changement de régime auprès du Commissaire des Impôts.

En ce qui concerne les entreprises ayant volontairement opté pour leur assujettissement à la TVA, elles sont tenues de poursuivre leurs obligations déclaratives et de paiement pour une période de cinq (05) ans à compter du 1er janvier suivant l'exercice de leur option, conformément à l'article 176 alinéa 2 du CGI.

Pour rappel et ce conformément aux dispositions de l'article 177 alinéa 2 du CGI, indépendamment du seuil du chiffre d'affaires réalisé, les personnes morales ou physiques exerçant une profession libérale ainsi que les titulaires de charges et offices, sont assujettis de plein droit à la taxe sur la valeur ajoutée. Il en est de même pour les personnes physiques ou morales exerçant la profession de commissionnaires de transports aériens et/ou maritimes, d'agents de frêt aérien et maritime, de commissionnaires agréés portuaires, des consignataires de navire et les professions d'expertise maritime.

Le Commissaire des Impôts est chargé de l'application de la présente circulaire qui prend effet à compter du 1er janvier 2025 et sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Lomé, le 14 janvier 2025

Le Commissaire Général p. i.

Philippe Koton B. TCHADIE

Page 2/2



SOCIÉTÉ NOUVELLE DE BOISSONS

Encore un (01) mois

**pour tenter votre chance
et gagner gros !
Achetez , vérifiez vos capsules
et gagnez !**

**Fin du jeu :
31 Janvier 2025**



 snb.tg

AVEC **DJAMA**, ON EST ENSEMBLE

